

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 30 juin 2021

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le mercredi 30 juin 2021 à 18h00 à la salle des fêtes de Baccon, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Patricia CHEVALIER (suppléante de Muriel BATAILLE - Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray Sainte Croix), Elvire TORRELE (suppléante de Isabelle BOISSIERE - Saint Sigismond), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND, (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Thierry CLAVEAU (suppléant de Julie NUNES - Villamblain), Denis PELE (St-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOËL (Bucy Saint Liphard), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes).

✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Gabriel PINSARD (suppléant de Clarisse CAZEAUDUMEC - Cléry-Saint-André), Edit CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (Suppléant de Gérard CORGNAC, Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Pierre DELBART (suppléant de Grégory GONET (Messas), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Alain BRUNNER (suppléant d'Arnold NEUHAUS - Villermain), Yohan CHESNEAU (Suppléant de Solange VALLEE, Binas), Béatrice BOUSSICUALT-BURSIN (suppléante de Bruno VIVIER - Charsonville).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Stéphane TICOT (Rouvray Sainte Croix), Claude PELLETIER (Chevilly), Brigitte BLAIN (Chevilly),

Mme Anita Benier et M. Cuillerier souhaitent la bienvenue aux élus.

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} juin 2021

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

M. Le Président rappelle que le CRTE est la suite du Contrat de ruralité, lequel a rendu possible le financement de 33 projets pour 1 750 000 € de subvention.

M. le Président propose aux élus de délibérer sur les orientations du CRTE et ajoute qu'au regard de la stratégie issue du PADD du SCoT des 278 projets proposés et des actions menées sur le territoire depuis une dizaine d'années, le projet de territoire du CRTE s'articulera autour de quatre grandes orientations :

- ➔ Economiser les ressources du territoire (air, eau, énergie, foncier), préserver ses richesses, sa faune, sa flore, sa biodiversité,
- ➔ Mettre en valeur le territoire pour le rendre plus attractif : paysages, tourisme, espaces publics, emploi, formation, économie (de proximité, circulaire), agriculture, numérique, habitat,
- ➔ Développer un maillage de continuités douces alliant mobilité et biodiversité (trame verte et bleue),
- ➔ Renforcer la solidarité au sein du territoire (santé, services à la population, sport, culture, Petites Villes de Demain, prévention des risques).

M. le Président ajoute que le contenu du contrat de relance et de transition sera évolutif.

Le Comité syndical délibère favorablement à l'unanimité sur le projet de territoire inscrit dans le CRTE et autorise le Président à signer le CRTE (**Délibération n° 21-13**). Le comité syndical souhaite demander que soient inscrits dans le CRTE les engagements de l'Etat sur les financements potentiels et l'accompagnement des acteurs du territoire (guichet unique, guide des différents types de financement, etc.).

M. Le Président observe que ce travail sera également utile pour bâtir, sans période transitoire, le prochain CRST avec la Région Centre-Val de Loire.

3. Projet de convention Département – Région

M. le Président informe les élus que Conseil départemental du Loiret souhaite participer financièrement aux actions et projets des quatre Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) et du Pays du Giennois, à raison de 5 000 € par structure, pour parfaire l'engagement et la mobilisation du Département en faveur des territoires.

M. le Président ajoute que les actions et projets soutenus devront s'inscrire dans les politiques de cohésion et de solidarité départementales suivantes :

- ➔ La transition écologique et la lutte contre le changement climatique incarnées dans la feuille de route « Loiret Planète en tête » ;
- ➔ Le développement de solutions de mobilité solidaires favorisant l'insertion sociale et professionnelles des personnes en construction de leur trajectoire de vie ;
- ➔ Le développement de l'alimentation de proximité traduite dans « Mangeons Loiret », le Plan alimentaire territorial départemental labellisé ;
- ➔ La préservation des espaces naturels sensibles ;
- ➔ L'amélioration de la santé, notamment grâce des actions de prévention auprès de publics fragiles ;

- ➔ L'implantation de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en participant à l'émergence des besoins locaux, à la recherche de lieux d'implantation, au développement et au maintien du modèle économique par le passage de marchés avec les opérateurs ;
- ➔ La lutte contre la précarité énergétique des habitants par la massification des opérations de rénovations énergétiques des logements.

La subvention de fonctionnement serait adossée à un contrat de réciprocité et de coopération.

Le Comité syndical délibère favorablement et autorise le Président à signer ce Contrat de réciprocité et de coopération, étant entendu que les projets qui mobiliseront les 5 000 € seront fléchés pour l'année 2021 vers les thématiques suivantes :

- Les circuits courts et l'alimentation,
- La transition énergétique (efficacité, sobriété),
- La stratégie biodiversité,
- L'animation territoriale.

(Délibération n° 21-14)

4. Biodiversité : édition du festival « art et biodiversité 2021 »

M. le Président présente les modalités de mise en œuvre du festival « art et biodiversité » aux élus. Il informe que le festival vise à diffuser plusieurs courts-métrages sur plusieurs communes et que les élus vont participer à la sélection des films. Il émet l'idée d'organiser la remise d'un prix du public et d'un prix des élus.

Elsa Baron rappelle que le plan de financement a été approuvé lors du comité de programmation Leader du 15 juin.

5. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

M. le Président rappelle la méthode définie par TOPOS, l'agence d'urbanisme de l'Orléanais, permettant de définir la tache urbaine à l'échelle des 48 communes. Faisant suite à la réunion qui s'est tenue le matin, M. Cuillerier rappelle que les communes ont jusqu'au 3 septembre pour vérifier les contours de la tache urbaine (laquelle aura vocation à être densifiée), vérifier la localisation des dents creuses et des friches.

Les communes ont jusqu'au 3 septembre 2021 pour effectuer ce travail.

6. Contrat local de santé (bilan des actions et des projets en cours)

M. le Président laisse la parole à Farah Lhacheq afin qu'elle dresse un bilan des actions réalisées dans le cadre du Contrat local de santé et des projets à venir.

Mme Lhacheq informe de l'**accompagnement des exercices regroupés (axe attractivité)**

➤ Centre de santé de Beauce la Romaine :

- Sous la gestion du GIP Pro santé de la Région depuis 2020 : projet de salarier 150 médecins d'ici 2025,
- Installer des professionnels dans les pôles de santé qui en sont dépourvus,
- Collaboration CLS/Région/CC pour la stratégie de choix des locaux : recensement des locaux potentiels pour accueillir les futurs médecins, informations techniques sur les locaux, visites des locaux.
- **Résultats : un médecin recruté et un médecin en cours de recrutement**
- Perspectives : Accompagner la Région à définir la stratégie de déploiement d'antennes

- Equipe de Soins Primaires de Saint-Ay tendant vers la création d'une MSP :
 - Rencontre en mars avec Claire Lenglet, pharmacienne et porteuse du projet,
 - Prise de contact avec l'URPS-ML et la FMPS pour entamer une collaboration ,
 - Participation à la réunion sur l'avancée du projet de MSP le 16/06.
- Projet de MSP :
 - Projet de santé en cours de rédaction en collaboration avec la FMPS,
 - Finalisation et présentation du projet de santé à l'ARS et à la Région dernier trimestre 2021,
 - Lien avec la Région pour la tenir informée de l'avancée du projet,
 - Début des travaux prévu pour 2022,
- 14 professionnels au total : 3 médecins, 2 infirmières, 2 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 orthophoniste, 2 pharmaciennes, 1 sage-femme, 1 podologue.
- Projet de MSP de Baule : 12 professionnels de santé
 - Projet de santé validé par l'ARS en septembre 2020,
 - Echanges avec le cabinet de conseil « Crescendo Conseil » qui porte le projet immobilier,
 - Accompagnement pour la recherche de financements.
- Projet de MSP d'Artenay :
 - Echange avec la secrétaire générale de la mairie d'Artenay concernant sa volonté d'obtenir le label MSP en vue d'une extension des locaux actuels,
 - Pas de possibilité de recevoir des subventions du CPER avant le début des travaux.

□ Projets en cours : Service sanitaire 2021-2022 (axe attractivité)

Mme Lhacheq informe de la mise en place d'une action de prévention-promotion de la santé (nutrition, conduites à risque, sommeil...) par les étudiants en santé (médecine, kinésithérapie, infirmier, ...).

Prise de contact envers des structures qui travaillent avec des publics vulnérables :

- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Meung sur Loire ,
- EHPAD de Huisseau-sur-Mauves,
- En attente de retour.

Septembre 2021 : validation des structures et ajout des groupes d'étudiants,

Fin avril 2022 : réalisation des actions.

□ Une session de formation « Premiers Secours en Santé Mentale » est prévue à Meung-sur-Loire, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2021

Qu'est-ce qu'une formation « Premiers Secours en Santé Mentale » (PSSM) ?

Des formations **ouvertes au grand public** (personnes âgées de 18 ans et plus) visant à former des secouristes en santé mentale.

Le but ? Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale.

Le coût : 250€

Organisateur : Passerelle 45, association spécialisée dans les troubles psychiques

- Contact coordinatrice du Contrat Local de Santé des territoires ruraux de l'Orléanais** : Farah LHACHEQ - 02 38 46 01 70 / 02 38 46 84 40- cls3pays@orange.fr
Permanences aux locaux du PETR Pays Loire Beauce à Saint-Ay le mardi.

7. Actualité des projets : programme Leader, alimentation, collectif climat, Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Programme Leader

M. le Président informe les élus que le Comité de programmation du 15 juin 2021 a validé 8 projets (représentant 163 275 € d'aide Leader). En complément, le Président rappelle que le territoire a bénéficié d'un complément d'aides Leader à hauteur de 289 500 €.

Collectif climat

M. Prévost informe que le collectif climat s'est réuni le 10 juin à Sougy.
Le comité syndical retient le fait de changer le nom de « collectif climat » en « objectif climat ». Il faudra pour cela modifier le règlement intérieur du Pays Loire Beauce.

CRST

M. le Président informe que le Bureau du 17 juin a validé deux demandes de subvention :

Axe	Mesure	Projet	Porteur	Dépense éligible	Tx	Subvention
A	5	Création d'un élevage de volaille, d'un abattoir et d'un local de vente direct	Thierry MATHIEU (Cercottes)	51 427 €	25%	12 800 €

L'autre demande concerne le dispositif A VOS ID investissement où l'association l'Embouchure (Baule) souhaite créer une infrastructure adaptée et cohérente permettant l'orchestration de toutes les activités des associations culturelles locales. Ce projet sollicite 25 000 € mais il semble exister une impossibilité au niveau régional.

8. COT ENR : contours de la nouvelle candidature

M. le Président propose aux élus de délibérer pour candidater à la nouvelle génération de « Contrat d'Objectif Territorial pour les Energies Renouvelables Thermiques » (dit COT ENR 2.0) avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et la Communauté de Communes des Portes de Sologne. Cette candidature sera portée par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

L'agent du Pays rappelle que le dispositif COT ENR a, sur la période 2018-2021, permis de financer 0,5 ETP pour l'animation à l'échelle des Territoires Ruraux de l'Orléanais, d'organiser une douzaine de visites d'installation d'énergie renouvelable, de réaliser une 20aine de pré études gratuites.

M. le Président propose aux élus de flécher une partie des financements ADEME vers la création d'un poste de chargé de mission « multi-énergie » à l'échelle du Loiret (hors Métropole d'Orléans). Il ajoute que ce poste de chargé de mission « multi-énergie » sera porté par l'association FIBOIS Centre-Val de Loire (Ex Arbocentre), et sera financé par les trois COT ENR du Loiret : le COT Est-Loiret (regroupant le Pays du Giennois et le PETR Montargois-en-Gâtinais), le COT du PETR Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais et le COT des Territoires Ruraux de l'Orléanais.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'acter l'engagement des Territoires Ruraux de l'Orléanais pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques via la mise en place d'un COT ENR 2.0, d'approuver le dossier de candidature des Territoires Ruraux de l'Orléanais à l'appel à manifestation d'intérêt pour le COT EnR 2.0 présenté par L'ADEME et le Conseil Régional Centre-Val de Loire, d'approuver la désignation du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne en tant que structure porteuse du COT pour le compte des trois territoires, de valider le projet de convention de partenariat du COT EnR entre les Territoires Ruraux de l'Orléanais, de solliciter les aides financières de l'Ademe et de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de ce COT ENR et de mobiliser les crédits de l'ADEME pour assurer une double animation partagée :

- Une animation multi EnR et une expertise proposée par FIBOIS au niveau des COT du Loiret. Le projet de convention annexée définit les conditions de cet accompagnement multi EnR.
- Une animation locale au niveau des Territoires Ruraux de l'Orléanais, à définir entre les 3 entités. Pour rappel, cette animation doit permettre d'accompagner les porteurs de projets, de faire émerger de nouveaux projets, d'organiser le pilotage du COT ENR et le suivi/évaluation, de mettre en synergie les acteurs et d'assurer la communication du dispositif. Le projet de convention annexée définit les conditions de partenariat des Territoires Ruraux de l'Orléanais.

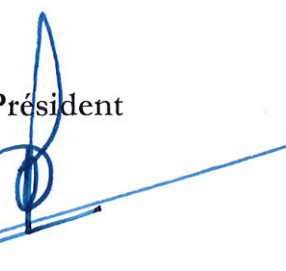
(Délibération n° 21-15).

9. Questions diverses


Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie l'ensemble des élus pour son implication.

Le Président



Frédéric CUIILLERIER



The stamp is circular with the text "PAYS LOIRE BEAUCE" in the center, "PAYS LOIRE BEAUCE TERRITORIAL" around the top inner edge, and "48 (Loiret)" at the bottom.